



Loi sur les relations industrielles
(L.R.N.-B., chap. I-4)

DEMANDE DE DÉCLARATION PARTANT RÉSILIATION DES
DROITS DE NÉGOCIATION
PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DIVISION DE LA CONSTRUCTION

Entre:

le requérant,

-et-

le défendeur.

Le requérant, conformément à l'article _____ de la loi, présente à la Commission du travail et de l'emploi une demande de déclaration portant

*que le défendeur ne représente plus les salariés de l'unité de négociation dont il est l'agent négociateur .

OU

*que le défendeur n'était pas habilité à représenter les salariés de l'unité de négociation au moment de la signature de la convention.

Déclaration du requérant:

1.
 - a) Nom du requérant:

 - b) Adresse:

 - c) Adresse aux fins de signification:

2.
 - a) Nom du défendeur:

 - b) Adresse:

 - c) Adresse aux fins de signification:

INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

*3. (Si le requérant n'est pas l'employeur)

a) Nom de l'employeur des salariés visés par la demande:

b) Adresse de l'employeur:

*c) Si l'employeur est membre d'une organisation d'employeurs visée par la demande, nom de l'organisation:

*d) Adresse de l'organisation:

*e) Adresse aux fins de signification:

*4. (Si le requérant est l'employeur et membre d'une organisation d'employeurs visée par la demande)

a) Nom de l'organisation:

b) Adresse aux fins de signification:

5. Description détaillée de l'unité de salariés dont le défendeur est l'agent négociateur. Indiquer, s'il y a lieu, la municipalité ou autre zone géographique visée:

6. Nombre approximatif de salariés dans l'unité décrite au numéro 5.

*7. (Dans le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 42(1) de la loi par un requérant au titre de ce paragraphe)
Le requérant inclut ce qui suit:

a) les documents par lesquels les salariés de l'unité de négociation ont signifié volontairement leur appui à la demande ou leur désir de ne plus être représentés par le défendeur; et

b) la déclaration suivante appuyant la demande:

*8. (Dans le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 42(2) de la loi par un requérant au titre de ce paragraphe)

Le requérant inclut ce qui suit:

- a) les documents par lesquels les salariés ont signifié volontairement leur appui à la demande ou leur désir de ne plus être représentés par le défendeur; et
- b) la déclaration suivante appuyant la demande:

*9. (Dans le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 23(2) de la loi par un requérant au titre de ce paragraphe)

Le requérant inclut ce qui suit:

- a) les documents par lesquels les salariés ont signifié volontairement leur appui à la demande ou leur désir de ne plus être représentés par le défendeur; et
- b) la déclaration suivante appuyant la demande:

*10. (Dans le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 23(1) ou (2) de la loi par un requérant au titre du paragraphe 23(6))

Le requérant inclut ce qui suit:

- a) la preuve qu'il existe un doute sérieux quant à savoir si le *syndicat *conseil syndical est appuyé ou non par la majorité des salariés de l'unité ou s'il a leur appui volontaire; et
- b) la déclaration suivante appuyant la demande:

*11. (Dans le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 23(1) ou (2) de la loi par un requérant au titre du paragraphe 23(7))

Le requérant inclut ce qui suit:

- a) les documents par lesquels les salariés ont signifié volontairement leur appui à la demande ou leur désir de ne plus être représentés par le défendeur; et
- b) la déclaration suivante appuyant la demande:

- *12. (Si le consentement à la demande présenté en application du paragraphe 23(8) de la loi obligatoire)
Le requérant présente une demande de résiliation anticipée du droit de négociation et fait valoir les éléments suivants à l'appui de sa demande:
- *13. (Dans le cas d'une demande présentée en application de l'article 24, 25, 26, ou 29 de la loi)
Le requérant fait les observations suivantes à l'appui de la demande présentée en vertu de l'article _____ :
- *14. Déclarations du requérant relatives aux conditions stipulées dans chacun des paragraphes de l'article 30 de la loi:
- *15. Autres déclarations pertinentes:
- *16. Pages additionnelles annexées
- a) Nombre de pages:
- b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:
- *17. Outre la signification normale des documents relatifs à la présente, le requérant demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):

Fait à _____, le _____ 20 ____ .

(signature et fonctions)

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.

FORMULE RÉSERVÉE À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

*Rayer les mentions inutiles